

Oct. 2025


PPV
PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

LA CGT-RATP SIGNE MAIS...

RESTE VIGILANTE ET VOUS EXPLIQUE TOUT !

L'accord "Intéressement 2025 - 2026 - 2027" n'ayant pas pu être mis à signature au premier semestre (retard dans la finalisation du Contrat IDFM), la Direction a fait le choix d'une Prime de Partage de la Valeur pour l'année 2025 (versée en 2026).

CE QU'IL FAUT RETENIR DU DISPOSITIF À LA RATP :

- **Prime en brut** (pour une présence complète soit 206 jours) : 1 550 €
- **Prime en net** (pour une présence complète soit 206 jours) : 1 379,50 €
- Impact journée d'absence : -7,52 € / jour 
- La prime sera **versée par défaut sur le salaire de mai 2026**
(à l'inverse de l'intéressement qui est versé sur AMUNDI).
- **Versée à l'ensemble des salarié·e·s inscrit·e·s aux effectifs de l'EPIC RATP** au 31/10/2025, quel que soit leur statut : permanent, CDI, CDD, apprentis ou alternants.



UNE RÉMUNÉRATION D'APPOINT, PAS UNE SOLUTION !

- ✗ La PPV est ponctuelle. Elle ne remplace pas une augmentation durable des salaires et ne permet pas de pérenniser le pouvoir d'achat.
- ✗ Comme beaucoup de primes, elle est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales, ce qui représente un manque à gagner pour la Sécurité sociale.
- ✗ Comme l'intéressement, la PPV sanctionne les agent·e·s malades ou leurs enfants. C'est la double peine !
- ✓ La CGT exige des hausses de salaires via la valeur du point (statutaire) et les coefficients. Le salaire est sécurisé en cas d'arrêt maladie et pour le calcul de la pension.

UN CHANTAGE INACCEPTABLE DE LA DIRECTION !

En effet, dans sa note n°32 du 15 octobre diffusée sur UrbanGroup, la Direction précise qu' "À défaut d'accord, la Direction mettrait en œuvre, de manière unilatérale, une prime d'un montant maximum de 1 000 euros brut. "

SCANDALEUX ! La CGT dénonce une menace implicite pour forcer les syndicats et les salarié·e·s à accepter des conditions moins avantageuses qu'une véritable hausse de salaire.



LA CGT-RATP EXIGE DES HAUSSES DE SALAIRES UTILES AU FINANCEMENT DE NOTRE PROTECTION SOCIALE ET NOS PENSIONS !